

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE SAINT- FORGEUX
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 MAI 2011

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation : 29/04/2011
Date d'affichage : 29/04/2011

L'AN DEUX MIL ONZE le CINQ MAI à VINGT heures TRENTE, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jacques LARROCHETTE Maire.

Etaient présents : M. Jacques LARROCHETTE, M. Gilles DUBESSY, Mme Chantal DUJARDIN-REY, Mme Christèle PASSINGE, M. Daniel CHAUD, Gilles DURDILLY, M. Gilbert NOVÉ, Mme Elisabeth LACROIX, M. Gilles PUIPIER, Ludovic MAGAT, Mme Françoise GAGNIERE, Christine CHAVEROT, M. Dominique DEVOS.

Absents excusés : M. Jean-Luc DUPUIS et M. Bernard ANTOINE.

Secrétaire de séance : Mme Christine CHAVEROT.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 5 MAI 2011

Les comptes rendus du 10 mars 2011 et du 26 mars 2011 sont approuvés à l'unanimité.

1) Indemnité de Conseil du Receveur Municipal.

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'arrêté ministériel du 16/12/83 porte sur les « conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux ».

Vu l'article 97 de la loi N°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret N°82.979 du 19 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil aux taux de 50 % pour assurer des prestations d'assistance en matière budgétaire, économique et financière et comptable serait pour la période du 1^{er} janvier au 31 avril 2011 de 60.31 € net.
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame MOUSSIERE Valérie, Receveur Municipal.

2) Tirage au sort des jurés d'assises 2011

Par tirage au sort sur la liste électorale, les personnes suivantes ont été désignées pour figurer sur la liste des jurés d'assises 2011 :

1^{er} NOM : N° 0 0 8 6 Madame BONNASSIEUX Anne-Laure épouse SCHLEININGER

2^{ème} NOM : N° 0 4 6 4 Madame FOUGERE Elisabeth épouse LACROIX

3^{ème} NOM : N° 0 4 3 0 Mademoiselle DUSSUYER Christèle

Ces personnes en seront informées personnellement par courrier.

3) Mobilisation subvention 2011 contrat triennal 2011-2013 auprès du Conseil Général.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le programme de travaux intéressant l'aménagement Du Quartier de l'Eglise Inscrit au titre de l'opération N°1 du contrat triennal 2011-2013.

Il précise qu'en raison de l'urgence, cette opération a bénéficié d'une autorisation de démarrage anticipée.

Il rappelle la consistance du projet dont le coût d'objectif HT s'est élevé à 309 850 €.

Le plan de financement est le suivant :

Conseil Général (45 % de 309 850 €) 139 000 €

Commune (emprunt et Fonds propres) : 170 850 €

Soit au total 309 850 €

Il précise qu'au titre du Contrat Triennal 2011-2013, cette opération bénéficie d'une subvention de 80 001 € au titre de l'année 2011 et de 59 432 € au titre de l'année 2012 pour laquelle il convient de solliciter l'arrêter d'engagement.

4) Décision Modificative N°1

Opération d'ordre de régularisation d'écriture suite à l'acquisition du tènement CHAVEROT rue du Moulin.

D 2151-134 + 51 456.36 €

R 2138-134 + 51 456.36 €

5) Aménagement des abords de la salle d'animation désignation d'un maître d'œuvre.

Monsieur le Maire expose au conseil qu'afin de poursuivre la mise en œuvre, du projet de l'aménagement des abords de la salle d'animation, il convient de confier une mission de maîtrise d'œuvre à un bureau d'étude.

A cet effet une consultation a été lancée sur la base d'un cahier des charges prévoyant les diverses missions : Avant projet, projet, dossier de consultation, visa des plans, directions des travaux et assistance aux opérations de réception.

Cette consultation faite dans le cadre d'une procédure adaptée, avec publicité affichée à la porte de la Mairie, a été lancée auprès de 3 bureaux d'étude, dont les propositions sont les suivantes :

Calad'étude à Villefranche sur Saône : 7 900.00 € H.T soit 9 448.40 € T.T.C

Bureau d'étude COVADIS à Vaulx en Velin : 9 400.00 € H.T soit 11 242.40 € T.T.C

Bureau d'étude GIR à Beaurepaire : 8 500.00 € H.T soit 10 166.00 € T.T.C

6) Prorogation de servitude de passage sur un terrain communal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la délibération du 2 août 2007 concernant la création d'une servitude de passage sur la parcelle AB 365 appartenant en indivision, à la Commune de Saint-Forgeux, Madame Jacqueline BESSET et à Igor CHAVEROT, au profit de Madame Hélène CHAVEROT née BURRICAND d'une part et Monsieur Gérard CHAVEROT et Mademoiselle LALLIER Pascale d'autre part.

Cette servitude a été constituée pour permette à Madame CHAVEROT Hélène née BURRICAND d'accéder au tènement cadastré AB 632 et à Monsieur CHAVEROT Gérard et Mademoiselle LALLIER Pascale d'accéder aux tènements cadastrés AB 630 et 633. Cette demande de servitude est motivée par le fait qu'il n'existe aucun autre accès à ces parcelles, compte tenu de la topographie des lieux. Dans l'acte notarié reçu par Maître GIRARDON, notaire à Tarare en date du 3 août 2007 il est stipulé notamment la caducité de la servitude au plus tard le 3 Août 2012.

Le décès de Monsieur Jean CHAVEROT amène Madame Hélène CHAVEROT née BURRICAND à reconsidérer les modalités de son projet, et demande la prorogation de la validité de la servitude, jusqu'au 3 août 2014.

7) Affaires diverses :

Par courrier en date du 2 mai 2011 Monsieur le sous préfet nous informe de la décision du Préfet de Région, nous donnant une suite favorable à notre dossier de demande de subvention concernant les travaux d'accessibilités pour la Mairie et l'école le montant de la subvention est de 41 937 €. Nous avons dans le contrat triennal indiqué notre volonté de poursuivre l'effort sur l'accessibilité des bâtiments communaux. Il convient au vu de la réponse de Monsieur le Préfet de Région d'annuler notre opération N°3 du contrat triennal 2011-2013 auprès du Conseil Général. Nous pouvons cependant réfléchir à une autre opération rentrant dans le cadre du contrat triennal. Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 15 septembre 2004, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer sur la Commune de Saint-Forgeux la participation aux voies et Réseaux (PVR) prévue par la Loi Urbanisme et habitat du 2 juillet 2003. Cette décision a pour conséquence de demander une participation financière aux propriétaires de terrains, riverains d'équipements publics de viabilisaation. Dans ce contexte nous sommes amenés à fixer le montant de la PVR concernant une demande de Certificat d'Urbanisme de madame VACHON Chantal au lieu dit « le Martin ». Sa demande nécessite la construction d'une extension du réseau public d'énergie électrique. Le coût estimé des travaux est de 4 577.64 € TTC, montant à répartir entre les surfaces concernées. Le montant de la PVR serait de $4577.64 : 25541 \text{ m}^2 = 0.18 \text{ €}$ cette demande nécessite aussi l'extension du réseau d'eau, le coût estimé des travaux 5206.95 € TTC, montant à répartir entre les surfaces concernées. Le montant de la PVR serait de $5206.95 : 25 541 \text{ m}^2 = 0.21 \text{ €}$.

8) informations diverses :

Monsieur le Maire informe des demandes de subvention de la part :

APIME centre pour enfant ayant un handicap, lors du prochain conseil d'administration du CCAS nous étudierons leur demande.

L'association des « 2 roues du Torrenchin » demande une subvention pour organiser une demi-journée d'information pour les adolescents possédant un véhicule à 2 roues. La Commune mettra à disposition tout matériel nécessaire à cette manifestation. Pas de subvention pour l'association des « 2 roues du Torrenchin » pour l'année 2011.

TOUR DE TABLE

Monsieur Gilles DUBESSY informe des travaux en cours :

Travaux du Quartier de l'église, le grenailage et le marquage au sol sont en cours. Un complément de barrière sera installé par la société AOMT, dans le même temps nous prévoyons de changer le grillage situé à l'église. Un devis demandé à Monsieur Georges MERLE, pour l'installation d'une pompe dans le puits au sous-sol de la Mairie et une autre pompe dans le puits situé à côté de l'église, un autre devis afin de changer le cumul de la salle Polyvalente et du chauffe eau pour le stade. Monsieur Sébastien FAURE a installé une barrière avec notre autorisation sur le mur et un portail pour l'entrée. Devis de différentes entreprises pour le ravalement du mur, mitoyen de la commune et de la propriété de Monsieur CHAMPALLE, place de la Mairie. Les travaux concernant les WC place de la Mairie débiteront fin mai. Nous avons reçu trois devis pour l'aménagement des abords des tennis et la création d'un mur d'entraînement. J'ai reçu les représentant de l'USSF concernant le local situé à l'école Saint Ferréole. La Directrice Madame LEGRAIN demande à la Mairie de pouvoir libérer le local occupé par le Tennis de table. Nous proposons le local qu'ils occupent actuellement dans le gymnase, la commune prendra en charge l'aménagement de celui-ci. La commune peut mettre à disposition, l'ancienne salle de couture pour les réunions d'associations. La société SOGEA effectue les travaux de branchement eau chez les particuliers ayant un branchement eau en plomb, durée des travaux deux mois. Trois cents chaises de couleur chocolat seront livrées fin mai commande en cours. L'association du Rotary club de tarare remettra le dimanche 8 mai un défibrillateur. Réunion avec les organisateurs du Beaujolais gourmand à la salle polyvalente afin d'organiser au mieux la fête du beaujolais nouveau 2011. Il est demandé de faire installer par EDF à leur nom un compteur supplémentaire. La fête des classes 2011 réussie. Nous avons lancé le marché à procédure adapté pour l'étude de ruissellement. L'étude du stade est momentanément arrêté.

Monsieur le Maire prend la parole, informe le conseil de la liquidation judiciaire du cabinet d'étude 50^{ème} rue l'étude du PLU est donc en suspend. Nous avons rendez-vous avec Monsieur PIQUET pour nous indiquer la démarche à suivre. Il faudrait demander à Monsieur Georges MERLE de réparer le WC à côté de la Salle du Conseil celui-ci fuit.

Madame Chantal DUJARDIN-REY :

Le permis de construire au nom de DENIS Gérard est refusé. J'ai assisté à la manifestation du 90^{ème} anniversaires des camping-cars NOTIN.

Madame Christelle PASSINGE :

Visite de la pépinière d'entreprise. La livraison de ce complexe fin novembre 2011. Présentation des grandes lignes du budget investissement 2011 de la Communauté de Commune du Pays de Tarare.

Monsieur Daniel CHAUD :

Commission voirie le 8 mai à 9 h 00 salle d'animation. La Société EIFFAGE de Pontcharra sur Turdine nous a fait parvenir un devis pour la réalisation de 2 T de points à temps. Plantation des fleurs le 18 mai 2011. Recrutement de Mademoiselle Déborah PASSINGE pour le mois de juillet en tant que saisonnière. Il manque un saisonnier pour le mois d'août. Distribution sacs poubelles le 20 mai de 13 h 00 à 19 H 00 au locale voirie merci de vous inscrire sur l'organisation pour tenir la permanence. Organisation de la manifestation des Villages fleuris le samedi 28 mai 2011.

Monsieur Gilbert NOVÉ :

Avant dernière exposition du 7 mai au 20 mai « traits et formes ». Monsieur LACHAUX dernier artiste de la saison 2010-2011, le thème est « Cirque et Nature » du 4 juin au 17 juin, vernissage vendredi 3 juin à 19 H 00.

Samedi 14 Mai spectacle de l'association du piano ambulant avec le partenariat de Rhône en scène, un atelier est proposé entre les artistes et l'association « double croche » Une exposition photos sur l'artiste « DOUANAUX » circule actuellement dans les différentes communes du canton. La commune des Olmes accueil au mois de mai l'exposition. Nous pourrions accueillir l'exposition à notre tour prochainement. Monsieur Eugène CHARLERY et moi-même réalisons actuellement la maintenance des mini-PC de l'école. La bibliothèque demande l'acquisition d'un écran d'ordinateur. L'office du tourisme fait visiter la commune de Saint-Forgeux le 23 juin à partir de 14 H 30.

Madame Elisabeth LACROIX :

Fait lecture du compte rendu de l'assemblée Générale de la « Toile des Gônes » du 20 avril 2011. Je déplore le peu de participant de représentant des communes concernées ainsi que des membres de l'association. Pas d'ouverture pour les petites vacances scolaires. Le centre aéré ouvrira ses portes en juillet à Pontcharra sur Turdine la direction sera la même que l'an passé. Un camp sera organisé à Thoisey pour les 11-15 ans. Nous sommes dans l'obligation d'appliquer un barème par quotient familial pour le coût du centre aéré.

Monsieur Gilles PUIPIER :

J'étais présent lors de l'assemblée Générale de l'association des familles, 70 familles sont adhérentes, cette association est dynamique et conviviale.

Monsieur Dominique DEVOS :

La manifestation pour les chevaux de traits se fera-t-elle à Saint-Forgeux ? Monsieur le Maire indique à ce jour aucune nouvelle de leur part.

Monsieur Ludovic MAGAT :

Lors de la fête des classes le nettoyage du samedi matin est effectué actuellement par Jérôme GRANJARD en tant que bénévole est-ce exacte ? Monsieur le Maire prend la parole « oui » en aucun cas j'ai demandé à Monsieur Jérôme GRANJARD d'effectuer le ménage au nom de la commune.

Monsieur le Maire informe des diverses manifestations à venir. Monsieur le cardinal BARBARIN a répondu positivement à notre invitation du samedi 16 juillet 2011 à la chapelle de Grévilley. Prévoir l'installation de la sono et préparer le site. Présentation de l'analyse, de la délinquance sur Saint-Forgeux par monsieur Gilles DUBESSY.

Monsieur le Maire indique la mise en place par le Préfet du futur projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la région Rhône-Alpes, aucune modification pour la communauté de commune de Tarare.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 45
